Les *Débats* donnent en ces termes leur opinion sur ce sujet :

« Ces initiatives prises simultanément, aux deux extrémités de la Chambre, prouvent que les inconvénients de l'instabilité ministérielle commencent à frapper les esprits les moins habitués à se rencontrer et que l'on sent généralement le besoin de mettre un peu de fixité et d'esprit de suite dans la conduite des affaires, où sont engagés les intérêts permanents de la sécurité et de la défense nationales.

« L'intention qui a dicté ces propositions est louable, mais le moyen proposé nous semble absolument inadmissible.

» Supprimer la responsabilité ministérielle, dire que le président de la République sera responsable devant les Chambres, c'est un système qui n'est pas le nôtre, mais qui se comprend. Ce qui se comprend beaucoup moins, c'est ce dualisme qu'on voudrait établir dans le gouvernement, où il y aurait désormais deux actions et deux responsabilités parallèles.

» Si le système de M. Gaudin de Villaine prévalait, il y aurait désormais deux politiques, celle du président de la République et celle du cabinet, et, à moins de vouloir soustraire l'une au contrôle des Chambres, il faudrait décider que le chef de l'Etat en est responsable, et peut être renversé par un vote de la Chambre en cas de dissentiment.

« Ce que l'on ferait pour les portefeuilles de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, il n'y aurait pas de raison pour ne pas l'appliquer aussi à d'autres.

» Car, si l'instabilité ministérielle a des effets funestes en ce qui regarde la politique étrangère et les affaires militaires, elle est aussi très fâcheuse pour la bonne administration de nos finances. On s'en aperçoit au nombre des projets de budget qui se succèdent chaque année pour arriver ordinairement au vote de douzièmes *provisoires* et d'un budget d'attente. Il serait très désirable que les ministres des finances changeassent moins souvent.

» Va-t-on mettre aussi les finances dans les attributions spéciales du président de la République, dire que le ministre de ce département ne fera plus partie du gouvernement et ne relèvera plus que du chef de l'Etat ? Pourquoi n'en ferait-on pas autant pour le ministère de l'instruction publique, par exemple, ou pour celui du commerce, où la politique n'a pas grand chose à voir ? Mais c'est à la négation du gouvernement parlementaire que l'on s'acheminerait ainsi, et à la suppression de la responsabilité ministérielle. Un président de la République gouvernerait et serait responsable. Ce serait le *bouleversement complet* de la Constitution de 1875. »

On a lu, d'autre part, les lettres de Mme Séverine et du directeur du *National*, au sujet de l'offre de M. de Larochefoucauld.

Le *Gaulois* écrit à ce propos :

« Mme Séverine, l'Egérie du parti anarchiste, tendait hier matin, comme on le verra plus loin, une main, qu'on dit petite et bien gantée, à M. le duc de Doudeauville, pour le remercier de cette parole de grand seigneur et d'homme de cœur, qui a fait une si profonde impression à la séance d'avant-hier : « Donnez-les moi, je les prends ! » à propos des enfants d'un condamné de Decazeville.

» Il n'y a pas eu, dans cette séance, de la part de M. le duc de Doudeauville, que cette interruption. Il y en a eu une autre, à propos de l'amnistie : « Rendez-nous le Roi et nous vous donnerons l'amnistie ! » a dit le président de la Droite royaliste.

» Or si, dans la première de ces deux interruptions, il y avait le cri d'un cœur bienfaisant, dans la seconde il faut découvrir la preuve d'un grand sens politique.

» Et nous ne verrions aucun inconvénient à ce que ces deux exclamations du noble orateur devinssent les bases d'un programme d'action monarchique :

» L'assistance pour les déshérités ; la clémence pour les égarés.

» La République, en ruinant lentement la France, enfante tous les jours des déshérités, et la misère enfante, à son tour, des égarés.

» La Monarchie, dont la seule raison d'être est de réparer les maux causés par la République, aura du pain pour les déshérités et des pardons pour les égarés.

» La clémence est chez les Rois ce qu'est la bienfaisance chez les particuliers.

« M. le duc de Doudeauville l'a compris et exprimé éloquemment. Nous l'en remercions. Et nous nous réjouissons de voir que les gens qui parlent au nom de la plus turbulente portion du public ont été, eux aussi, touchés au cœur par l'élan de cœur de l'un de nos chefs les plus aimés et les plus dignes de devenir populaires. »

L'*Autorité* dit en parlant de la lettre du *National* :

« Cette façon d'accueillir un acte de charité n'est guère encourageante, citoyens. En tout cas, M. le duc de La Rochefoucauld aura eu le mérite indéniable d'éveiller la pitié des républicains pour leur coreligionnaire, duquel ils se soucieront les uns et les autres comme de leur première profession de foi.

» Nous admirons l'initiative — de seconde main — de ce bon M. Gérin, mais nous lui ferons remarquer que dans l'envoi de sa *manifestation* il a oublié un petit détail qui a sa valeur : c'est, ouvrant une souscription, de souscrire lui-même.

» C'est égal, nous pouvons affirmer aux républicains qu'en cette conjoncture ils n'auront pas les rieurs pour eux, et qu'en cette belle campagne en laquelle ils entrent trop tard, ils auront bien gagné d'être appelés les carabiniers de la Charité. »

G. GLANEY.

LA RÉFORME DE L'IMPOT

SUR LES BOISSONS

Paris, 13 janvier.

La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Levillain, président du syndicat général des négociants en boissons ; M. Ferrand, délégué du congrès de Cette, et M. Guiraud, président du syndicat des marchands de vins en gros de la Gironde.

M. Levillain a déclaré que les syndicats adhéraient sans restrictions à la réforme de l'impôt sur les boissons telle que l'a établie la commission du budget. — Il a formulé contre le système du gouvernement plusieurs réserves. Il a également combattu les objections présentées par M. Tirard aux conclusions du rapport de la commission.

Il a insisté notamment sur le système de vignettes qui seraient apposées sur les bouteilles à transporter *hors de chez le débitant*.

Selon M. Levillain, ce système aggraverait l'exercice en l'étendant même aux villes redimées.

M. Ferrand, délégué du Congrès de Cette a fait observer que les propriétaires et les commerçants, qui ont pris part à ce Congrès se sont prononcés en faveur des conclusions du rapport général de la Commission, sur la réponse de l'impôt des boissons.

Cette réforme, on le sait, tend à compenser la suppression des bouilleurs de crû.

M. Ferrand est d'avis que les commerçants en gros de moyenne ou faible importance soient répartis en plusieurs classes, quitte à relever la patente de la première classe.

Relativement au règlement d'administration publique à intervenir pour la constitution des entrepôts réels, M. Ferrand demande la formation d'un comité consultatif où entreraient les délégués du commerce. Ils voudrait, en outre, que les frais de surveillance de ces entrepôts fussent partagés entre l'Etat et les particuliers.

Il voudrait également que le droit sur l'alcool destiné au vinage fut réduit de 37 fr. à 25 fr.

M. Guiraud a insisté ensuite dans le même sens que M. Levillain. Il a déclaré selon lui, avantageux de frapper l'alcool à l'origine avant qu'il soit éparpillé.

Les délégués questionnés sur la proposition du loyer personnel des commerçants avec leur loyer total (proposition évaluée par l'administration à 1/30 ont répondu que pour eux la proportion vraie était d'un sixième ou d'un huitième.

La commission a ensuite entendu les délégués des fabricants de vinaigre.

Ils ont représenté que le droit de 37 fr. 50 à établir sur les alcools employés aux besoins de l'industrie revient à 4 fr. par hectolitre de vinaigre ; le droit de douane appliqué aux vinaigres étrangers ne dépasse pas 2 fr.

Le débat sur le budget de 1888 et s'engagera probablement jeudi 19 ou samedi 21 courant.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 13 janvier 1888

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Carnot, doyen d'âge.

Election de deux secrétaires

L'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin pour l'élection de deux secrétaires.

En voici les résultats :

Nombre de votants : 160
Suffrages exprimés : 159

Ont obtenu :

MM.	Huon de Penanster	132 ELU
	Gouyon	104 ELU
	Sebline	54 voix
	Divers	7 voix

M. le Président. — J'invite le bureau définitif à prendre possession de ses sièges.

Discours de M. Le Royer

M. Le Royer, président. — Messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'avoir appelé pour la septième fois à la direction de vos travaux, c'est un grand honneur pour moi que la persistance de votre confiance après les crises que nous avons traversées. Il est vrai que vous me facilitez ma tache, par le respect mutuel des conventions loyales et sincères, condition nécessaire pour l'exercice des libertés publiques, et pour le salut de la République parlementaire tantôt compromise par des inconscients tantôt menacée par des ambitieux.

Permettez-moi d'exprimer le regret que les projets dont nous sommes saisis soient trop souvent arrêtés par des changements ministériels incessants qui entraînent de fâcheux ajournements. (Applaudissements). J'espère que le gouvernement utilisera le bon vouloir du Sénat pour l'étude des grandes questions, et que le Sénat lui-même usera de tous ses droits de contrôle avec la fermeté que le pays attend de son patriotisme. (Applaudissements).

Je remercie les membres du bureau provisoire.

Validations de 23 élections

Le Sénat valide 23 élections, savoir : celles du Gers, de la Haute-Loire, de la Haute-Marne, du Morbihan, de la Gironde, de la Lozère, de l'Isère, du Lot-et-Garonne, du Jura, de l'Indre-et-Loire, de la Haute-Garonne, de Meurthe-et-Moselle, de la Marne, du Loiret, de la Mayenne, de l'Indre, du Lot, de la Manche, de l'Oise, du Nord, des Hautes Alpes, de la Meuse et de la Loire-Inférieure.

Lundi à 2 heures, réunion dans les bureaux, à 3 heures séance publique.

La séance est levée à 4 h. 35.

* * *

Paris, 13 janvier. — La lutte s'ouvrirait-elle entre les deux Chambres sur le terrain de la dissolution ?

Au discours-ministre prononcé hier, à la Chambre par M. Floquet, M. Le Royer, répond aujourd'hui par un appel à l'énergie du Sénat en vue de sortir d'une situation qui amène de trop fréquents changements ministériels.

Cette invite, à peine déguisée à un coup de force parlementaire a rencontré au Sénat un accueil empressé ; et dans les couloirs ceux des membres de la Chambre haute dont nous avons pu recueillir les impressions, nous ont paru disposés à marcher dans la voie que leur indiquait leur président.

Allons ! la Chambre n'a qu'à bien se tenir !

NOUVELLES DU JOUR

Mécontentements ministériels

Paris, 13 janvier, 11 h. 08. — D'après le journal le *Soir*, M. Sarrien serait en profond désaccord avec M. Tirard sur la question de l'installation de M. Poubelle, à l'Hôtel-de-Ville.

Le ministre de l'intérieur se refuse de donner ordre au préfet de s'installer à l'Hôtel-de-Ville, tandis que le président du conseil voudrait que cette affaire fut immédiatement vidée.

Le même journal fait prévoir à nouveau, la prochaine démission de M. Loubet, ministre des travaux publics.

L'affaire Vigneau-Wilson

Paris, 13 janvier, 11 h. 08. — Il n'y a rien de nouveau ce soir, sur l'affaire Vigneau-Wilson.

La nouvelle instruction ne commencera pas avant les premiers jours de la semaine prochaine.

L'affaire de fraude d'Amiens

Amiens, 13 janvier. — Aujourd'hui s'est terminée, devant la cour d'assises de la Somme, l'affaire de MM. Dersu, fabricant de sucre et Van Wormouth, employé de la Régie, accusés d'une fraude de 80,000 francs envers l'Etat et de corruption de fonctionnaires.

Les débats ont duré trois jours.

Me Grenier, avocat général de Douai, a soutenu l'accusation ; Me Hattu, a parlé pour Van Wormouth, et Me Deberly pour M. Dersu.

Les deux prévenus ont été acquittés.

Le verdict a été rendu au milieu des applaudissements frénétiques de la foule.

La participation du commerce français à l'Exposition de Melbourne

Paris, 13 janvier. — Environ quatre-vingts commerçants se sont réunis au ministère du commerce ce soir, sous la présidence de M. Dautresme, lequel a remercié les assistants de leur empressement à répondre à sa convocation. Il a demandé leur avis sur la manière de préparer la participation du commerce français à l'Exposition de Melbourne. Après un échange d'observations, l'opinion qui a paru dominer est que le gouvernement ne devrait pas se borner à nommer un commissaire, mais qu'il devrait encore se constituer intermédiaire entre les participants français et l'Exposition.

La réunion s'est occupée aussi de la participation de la France à l'Exposition de Barcelone et à celle de Bruxelles.

L'Empereur Guillaume

Paris, 13 janvier. — D'après les derniers avis de Berlin, l'Empereur Guillaume s'affaiblirait de plus en plus.

Une dépêche privée dit que ses facultés ont tellement baissé qu'il ne reconnaît plus que les personnes de son entourage direct.

L'état du Kronprinz

San-Remo, 13 janvier. — Un léger gonflement s'est produit au larynx du Kronprinz, mais il est sans gravité.

Le Prince a fait encore ce matin sa promenade habituelle.

Un discours du prince de Bulgarie

Sofia, 13 janvier. — Aux réceptions officielles d'aujourd'hui, le prince, répondant aux félicitations de l'armée, a dit :

« Lié, par un serment sacré, jamais je ne séparerai ma cause de celle de la Bulgarie ; avec une armée comme l'armée bulgare, on peut toujours oser.

» Les gloires passées garantissent les succès à venir ; si 1888 m'oblige à tirer l'épée, l'armée bulgare, son prince en tête, saura montrer au monde comment les Bulgares savent se faire tuer pour l'honneur de leur drapeau et la défense de leur Patrie. »

Ce discours a été très applaudi.

La question bulgare

Paris, 14 janvier, 1 h. — Je suis en mesure d'affirmer que les propositions dernières du gouvernement russe, concernant le règlement de la question bulgare porte :

1° La déposition du prince Ferdinand.

2° L'élection régulière d'un nouveau prince appartenant à la religion orthodoxe.

3° Qu'un général russe occupera le ministère de la guerre.

Le czar n'acceptera pas d'autre solution.

Les troupes russe à la frontière

Cracovie, 13 janvier. — On signale le départ journalier, pour les frontières autrichiennes, de nombreux trains russes chargés d'artillerie et d'approvisionnements.

Deux régiments d'infanterie et deux régiments de cosaques sont cantonnés en Volhynie depuis deux jours.

Les mesures russes

Varsovie, 13 janvier. — Tous les sujets autrichiens résidant dans la Pologne russe et qui ont reçu un ordre d'expulsion, devront avoir quitté aujourd'hui même le territoire Russe.

Tous les officiers d'origine polonaise viennent d'être enlevés à leurs régiments et incorporés dans les corps de troupes de l'intérieur à Constantine.

Une fausse nouvelle

Paris, 14 janvier, 1 h. — D'après des dépêches de Saint-Pétersbourg adressées au *Daily-News*, les princes Louis-Philippe, fils de M. le comte de Paris, et Henri, fils de M. le duc de Chartres, auraient sollicité et obtenue l'autorisation de prendre du service dans la garde impériale russe.

Nous avons de bonnes raisons pour croire que cette information est tout-à-fait inexacte.

Pas de discours du Czar

Saint-Pétersbourg, 13 janvier. — Contrairement aux espérances des partisans de la paix, le Czar n'a fait, aujourd'hui, à l'occasion du nouvel an russe, aucune des déclarations annoncées et attendues.

L'augmentation du service militaire d'un an à l'instar de l'Allemagne

Paris, 13 janvier. — Le projet de loi que le ministre de la guerre a soumis, hier, au conseil des ministres, est le pendant de celui qui a été récemment présenté au Reichstag allemand.

Le projet français augmente la durée du service militaire d'un an.

Le droit à imposer aux vins italiens à leur entrée en France

Paris, 13 janvier. — Le groupe viticole de la Chambre s'est occupé aujourd'hui du traité franco-italien, au point de vue du droit à imposer aux italiens à leur entrée en France. La réunion a nommé une sous-commission chargée, d'étudier la question et de rédiger des conclusions le principe du droit étant admis. Les députés de la région du midi se sont également réunis pour examiner cette question, ils ont décidé de garder le secret sur leur délibération.

M. Mezures a été élu président de la Commission de l'armée par 12 voix contre 11 données à M. Guyot-Dessaigne. Il s'agissait de remplacer M. de Mahy, démissionnaire au moment de sa nomination comme ministre de la marine.

L'interpellation de Lamarzelle, sur les agissements du Conseil municipal de Paris.

Paris, 13 janvier. — Il est à prévoir que le débat de l'interpellation de M. de Lamarzelle, sur les agissements du Conseil municipal de Paris, ne sera pas limité à cette question et qu'il s'étendra au projet que le gouvernement compte déposer sur l'organisation municipale de Paris.

Le gouvernement, croyons-nous, ne présentera pas un projet d'ensemble, mais se bornerait à introduire dans le texte un certain nombre de modifications, déjà soumises à le Chambre par M. Goblet lorsqu'il était président du conseil. Rappelons que, d'après M. Goblet, il faudrait laisser le pouvoir exécutif entre les mains du préfet, mais accorder au pouvoir législatif (conseil municipal) toutes les attributions et libertés que la loi de 1884 concède aux conseils municipaux.

Les intentions du gouvernement excitent déjà la colère des radicaux, MM. Millerand et Pelletan s'en expliquaient très-vivement dans les couloirs devant M. Ribot, accusant le cabinet Tirard de vouloir faire de la réaction à outrance.

On aura beau faire, disait M. Pelletan, on n'arrivera pas à museler le conseil municipal.

On veut seulement, répliqua M. Ribot, l'obliger à respecter la loi qui doit être égale pour celui de Paris comme pour celui de la plus petite commune de France. Dissoudre le conseil serait une grande faute, mais il faut l'empêcher de recommencer les plaisanteries du mois dernier.

Un nouveau scandale

On lit dans la *Patrie* :

« Le dossier de la banque de Tunisie est en ce moment entre les mains de M. Flourens, ministre des affaires étrangères. Après un examen nouveau, il paraît probable que la question sera mise de nouveau à l'étude.

» Les indications données à M. Tirard, président du conseil, sur le rôle actif joué par M. Rouvier, ministre des finances, pendant les négociations relatives à la constitution de la banque de Tunisie, peuvent contribuer grandement à l'ajournement de la solution de la question.

» Hier, M. Rouvier s'efforçait de donner, dans les couloirs de la Chambre, des explications qui ne paraissaient pas à ses interlocuteurs très satisfaisantes.

» Il ne serait pas impossible, vu la multiplicité des personnes engagées dans ces négociations, et au rôle joué par plusieurs des intéressés, que la commission d'enquête de la Chambre des députés ne fut appelée à connaître cette affaire qui pourrait peut-être prendre, à cause de la situation politique considérable de M Rouvier ancien président du conseil, ancien ministre des finances, une importance aussi considérable que celle de M. Wilson. »

Prochaine démission du préfet de police

Paris, 13 janvier. — M. Bourgeois, préfet de police, serait décidé, dit-on, à poser sa candidature à la députation de Saône-et-Loire et à abandonner le poste délicat auquel on l'a appelé, paraît-il, avec plus d'insistance qu'il n'aurait désiré.

Un discours du cardinal Langénieux à Rome

Rome, 13 janvier. — Le cardinal Langénieux, consacrant aujourd'hui le premier autel du Pape Urbain II dans l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur, a prononcé une éloquente homélie sur l'influence de la Papauté et sur le jubilé de Léon XIII.

La duchesse d'Alençon

Vienne, 13 janvier. — La duchesse d'Alençon, qui était depuis sept mois dans une maison de santé à Gratz, quitte cette ville ce soir pour aller rejoindre son mari en Angleterre.

Sa santé est complètement rétablie.

La poudre du fusil Lebel

Berlin, 13 janvier. — Une commission d'officiers supérieurs de l'artillerie et de chimistes vient d'être instituée à l'effet de trouver la meilleure poudre possible pour le fusil à répétition. De nombreuses propositions arrivent de l'étranger pour l'adoption de nouveaux explosifs.

Incendie du château de Gontaut

Mirande, 13 janvier. — Un incendie vient de détruire l'ancien château princier des comtes de Gontaut-Biron, près Mirande, où avait été transportée, dès le début de l'invasion prussienne, toute la galerie de portraits des familles de Montmorency et de Bauffremont, qui se trouvaient à Courtalain (Eure-et-Loir).

Archives et documents historiques de la famille de Gontaut Biron, tout a été détruit.

Suicide d'un industriel d'Evreux

Evreux, 13 janvier. — M. Perdrix, grand manufacturier, et juge au tribunal de commerce d'Evreux, a été trouvé mort ce matin dans son bureau.

Un réchaud était à ses côtés. On ignore la cause de ce suicide.

L'incident de Florence

Paris, 13 janvier. — M. le général Menabrea, ambassadeur d'Italie, a remis à M. Flourens, ministre des affaires étrangères, une copie du rapport adressé à M. Crispi, par le comité du contentieux de son département ministériel.

La copie de ce rapport sera traduite dans la journée. Il est probable que M. Flourens pourra rédiger dès demain les instructions à envoyer au représentant de la France à Rome.

On espère que la solution de l'incident de Florence ne tardera pas à intervenir et qu'elle donnera satisfaction à la France.

Il est possible que M. Emile Flourens ait, demain, une nouvelle entrevue avec l'ambassadeur d'Italie.

L'empereur Guillaume

On télégraphie de Berlin à la *France* que l'Empereur a déclaré qu'il se proposait d'aller demain samedi visiter la tombe de sa mère, la reine Louise, à Charlottenbourg, mais que les médecins disent que l'Empereur ne pourra pas sortir avant huit jours.

Berlin, 13 janvier. — J'apprends de source autorisée que l'empereur a eu un long évanouissement dans la nuit. Ensuite, l'empereur n'a pu dormir, à cause des douleurs qu'il a ressenties au ventre.

Dans la matinée, le vieux souverain a pu reposer jusque vers une heure.

Vers quatre heures, l'empereur a pu se lever une heure environ. Il recommence à faire des projet de voyage pour le printemps. Il a déjà arrêté un plan pour se rendre à Ems et à Baden-Baden. L'empereur a déclaré qu'il se proposait d'aller, demain samedi, visiter le tombeau de sa mère, la reine Louise, à Charlottenbourg, à l'occasion d'un anniversaire. Les médecins disent que l'empereur ne pourra pas sortir avant huit jours.

Les intentions pacifiques de M. de Bismarck

Berlin, 13 janvier. — Le prince de Bismarck reviendra à Berlin le 21 ou le 22 courant. On ignore la date précise, parce que le chancelier a l'habitude de cacher jusqu'au dernier moment ses projets de voyage.

Je sais que le prince est extrêmement fatigué et qu'il a témoigné l'ennui que lui causait la nécessité de venir discuter au Reichstag les affaires politiques et militaires. Il ne pousse pas, comme on le pense, à la guerre ; il résiste même aux suggestions belliqueuses du parti militaire, à la tête duquel se trouve toujours le vieux de Moltke.

Le prince se montre inflexible et de la dernière rigueur pour tout ce qui concerne le maintien de ses conquêtes et il ne reculerait pas devant une guerre d'extermination plutôt que de perdre un petit village de 300 habitants ; mais il ne lancera certainement pas l'Empire dans une guerre offensive, pas même pour venir au secours d'une puissance alliée.

Un homme, qui le voit assez souvent et qui a sa confiance, me disait hier que le chancelier ne restait au pouvoir que par défiance du parti militaire et surtout du prince Guillaume, dont les résolutions précipitées pourraient compromettre l'Empire. Et il m'ajoutait cette observation, bien étrange pour des français : aujourd'hui, il y a, en Allemagne, deux hommes d'un caractère tout opposé : M. de Moltke, l'homme de la guerre ; M. de Bismarck, l'homme de la paix.

Je crois qu'il ne faut se fier ni à l'un ni à l'autre ; pourtant, il paraît certain qu'en ce moment le prince de Bismarck fait son possible pour prévenir un conflit entre la Russie et l'Autriche.

Les Etats-Unis et l'Exposition universelle de 1889

Washington, 13 janvier. — M. Cleveland a communiqué au congrès l'invitation adressée par la France aux Etats-Unis, de prendre part à l'Exposition de 1889.

Le rapport adressé à ce sujet, par M. Bayard au président, expose que les avantages que le commerce, l'industrie, les sciences et les arts des Etats-Unis ont retiré des précédentes Expositions parisiennes ont été si nombreuses, si manifestes, qu'il convient certainement d'accepter la nouvelle invitation.

Le rapport fait connaître en outre que, de tous les points de l'Union, des demandes émanant de maisons qui représentent tous les intérêts les plus importants sont adressées au ministère d'Etat.

Le rapport conclut en recommandant au président de solliciter du Congrès la nomination d'un commissaire et un crédit de 200,000 dollars.

L'expédition d'Abyssinie

Rome, 13 janvier. — Il est inexact que l'on demande au gouvernement d'envoyer des renforts en Abyssinie. On insiste, au contraire, auprès de M. Crispi, pour hâter un premier succès, si peu important fût-il, qui servirait de prétexte pour rappeler les troupes. On craint plus que jamais des mécomptes, surtout depuis la nouvelle de la marche de l'ennemi sur Massouah.

L'alliance du roi du Choa et du Nègus est un fait accompli.

Choléra et tremblements de terre en Amérique

New-York, 13 janvier. — D'après une dépêche de Lima, le médecin envoyé par le gouvernement péruvien au Chili pour y étudier le choléra, rapporte que l'épidémie a légèrement diminuée ; une centaine de cas se produisent quotidiennement. Du 15 décembre au 1er janvier, on en a relevé 1,288 cas, dont 644 ont eu une terminaison fatale.

On signale de la Colombie et de la Caroline du Sud de violentes secousses de tremblement de terre. Des secousses plus faibles ont été également ressenties à Charleston et à Summerville.

Le vol d'un fusil Lebel

Le *XIXe Siècle* a reçu la dépêche suivante :

Châlons-sur-Marne, 13 janvier.

« Le bruit a couru il y a quelques jours, qu'une sentinelle du camp de Châlons aurait été attaquée et dépouillée de son fusil. Mais ce bruit est sans fondement. »

17 personnes gelées

Un froid sibérien continue à régner à Breslau (Silésie) ; 17 bohémiens ont été trouvés morts de froid, hier matin, aux portes de la ville. La mortalité est grande dans les environs, par suite de l'intensité du froid.

Questions d'Alsace

On mande de Leipzig au *Journal des Débats* :

M. Kœchlin, condamné au mois de mai dernier à un an de prison par le tribunal suprême de l'Empire pour participation à la Ligue des patriotes, sera remis en liberté le 18 février.

C'est, en effet, à cette date qu'il a été arrêté l'an dernier, et les semaines de prison préventive qu'il a faites lui seront comptées.

Le tribunal de Metz a condamné, le 10 janvier, à six mois de prison, pour crime de lèse-majesté, le nommé J.-G. Rellier, tonnelier à Metz, qui, dans une discussion politique chez un coiffeur, s'était servi d'expressions injurieuses pour l'empereur et le prince impérial.

Le condamné est Allemand de naissance ; il a pris part à la guerre de 1870.

On va construire à Strasbourg un nouveau pont sur le Rhin. Ce pont, destiné uniquement à la circulation des tramways, sera large de trois mètres.

La direction générale des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine va faire l'essai d'éclairage des wagons à la lumière électrique.

Les pensionnats de jeunes filles. — Le *Landeszeitung* (journal officiel), publie une ordonnance portant que les pensionnats et les écoles supérieures de jeunes filles devront être désignées à l'avenir par des noms allemands, et que les programmes tableaux, témoignages, listes en usage dans ces établissements devront être rédigés en allemand.

La langue allemande sera la langue de l'enseignement dans toutes les classes et pour toutes les matières. La littérature française pourra être enseignée en français.

Tous les livres d'enseignement devront être écrits en allemand, excepté ceux dont on se servira pour enseigner l'anglais ou le français.

Les cartes dont le texte n'est pas rédigé en allemand sont interdites.

Les nourrices. — Sous le titre « en Alsace » on lit dans la *Démocratie Francomtoise* :

« Un de nos amis qui revient d'Alsace, où il a passé deux mois, nous rapporte des détails très curieux, et qui seraient amusants en toute autre circonstance, à ajouter au chapitre interminable des persécutions des Allemands contre les annexés.

Ainsi, à l'heure qu'il est, à Mulhouse, à Colmar, il est défendu aux petits Alsaciens, de tèter un lait français. Toutes les nourrices doivent être garanties de pure race allemande. Dans leur dépit de ne pouvoir se faire aimer des populations naguère françaises, nos vainqueurs prenant les métaphores au pied de la lettre, ne veulent pas que les vaincus « sucent avec le lait » la haine des Teutons. »

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

Roubaix-Tourcoing, 14 janvier 1888

C'est encore le calme qui domine cette semaine, en ce qui concerne spécialement le commerce des laines, et, comme conséquence inévitable d'un marché inactif, les prix sont moins bien tenus. Il faut d'ailleurs en prendre son parti : on ne peut plus compter sur un courant régulier d'affaires. En présence de cet antagonisme constant entre consommateur et producteur, le premier attendant l'épuisement de son stock avant de s'approvisionner afin d'opérer à plus bas prix en lassant la patience du détenteur, et ce dernier, tenu par son prix de revient laissant peu ou point de marge, obligé de céder devant la mévente, les affaires se traiteront forcément par saccades. Sous l'impulsion d'une demande active, les prix s'enlèveront dans une proportion plus ou moins forte, suivant les circonstances, pour retomber dès que la consommation sera pourvue et que la vente faiblira. N'est-ce pas là, du reste, l'histoire de 1886 pour le commerce des laines?

La fabrique, et surtout la fabrique de Roubaix a une marche plus normale : si les tissus classiques boudent, elle reporte toutes ses forces vives sur les fantaisies et se crée d'un côté ou de l'autre une alimentation presque constante. C'est pour elle une question de plus ou moins grande prospérité, mais elle n'est pas exposée, comme le négoce de laines, à des intermittences fréquentes dans la marche des affaires ou à de brusques variations de cours. Elle en subit néanmoins l'influence quand ces mouvements se produisent au moment de la prise des commissions ou à l'époque des livraisons.

Dans l'intérêt commun il serait à souhaiter que les affaires pussent suivre une voie la moins accidentée possible, et, pour parler franc, que consommateur et producteur s'entendissent mieux.

Tissus. — La situation est toujours la même ; bonne alimentation de la fabrique en articles fantaisies, ordres plus restreints en unis.

Laines brutes. — Nous allons entrer dans toute une série d'enchères publiques de laines. La semaine prochaine auront lieu les ventes des laines des Indes à Liverpool, puis viendront, du 23 au 28, les ventes d'Anvers qui comprendront près de 12.000 balles Montevideo ou Buenos-Ayres et 2,000 balles Australie ; enfin s'ouvriront les enchères de Londres pour lesquelles les quantités ne sont pas encore définitivement déterminées.

Sur nos places les nouvelles laines de Buenos-Ayres arrivent assez régulièrement. Nos lecteurs auront pu constater par le mouvement maritime laines que nous publions chaque jour, que des vapeurs de la Plata ont déjà débarqué à Dankerque 8 à 10,000 balles, dont une grande partie à destination de notre centre. On ne doit cependant pas compter sur une production exagérée de peignés ou sur une augmentation sensible de stock.

En effet, si nos renseignements sont exacts, les peigneurs ne paraissent pas disposés à reprendre le travail avant le 15 février. De plus, ces 8 à 10,000 balles représentent à peine les quantités de peignés qui passent chaque semaine à nos deux conditionnements réunis.

Les produits de la nouvelle tonte de Buenos-Ayres sont maintenant connus ; la laine donne, cette année, un rendement moyen, mais elle est extraordinairement chardonneuse, au point qu'on se demande si les peigneurs ne seront pas obligés de perfectionner leurs procédés d'échardonnage pour arriver à une épuration satisfaisante. On nous affirmait que les peignés qui, les années précédentes, contenaient un chardon par 20 ou 25 mètres en auront un par mètre cette année ; la proportion est donc très forte. Les acheteurs ont rarement vu une laine contenant autant de chardons ; les croises Buenos-Ayres en sont particulièrement infestés. C'est aussi le défaut qu'on reproche à quelques provenances d'Australie.

Nous constatons que la Chambre de commerce s'est émue à bon droit, de la création des marchés à terme ; elle a chargé quatre de ses membres d'étudier la question, au point de vue des conséquences qu'entraînerait cette innovation.

Peignés. — Les affaires en peignés, sans être complètement nulles, manquent généralement d'entrain et par suite les cours sont plus hésitants. Le prix des Buenos-Ayres varient beaucoup suivant le degré de propreté du peigné : on peut coter, en moyenne, 5 fr. à 5 fr. 15 la prima courante, 4 fr. 80 à 4 fr. 90 le chardonneux. Les bonnes qualités d'Australie employées par la fabrique pour les genres *vigoureux* se vendent à prix fermes. Les peignés de croises sont sans changement et la laine commune reste également stationnaire.

Il se produit peu de demandes maintenant : la bonneterie, sans être acheteur, tâte le terrain, il semblerait qu'elle a des ordres à couvrir.

Les mouvements des conditionnements des cinq grands centres industriels du Nord de la France accusent en faveur de 1887 une augmentation d'environ 1 3,4 0/0 : il s'était conditionné, en 1886 : 52.302.600 kil. de peigné ; durant l'année 1887, 53.228.302 kilog. ont passé par les mêmes conditionnements soit 925.702 kilog en plus. Ce sont les conditionnements de nos deux villes qui ont le plus contribué à cette augmentation : en effet Roubaix a reçu, en 1887, 24.436.394 kilog. contre 22.895 394 kil. en 1886, et Tourcoing, 17.110.328 kilog. en 1887 contre 16.679.390 kilog. en 1886 ; au total une plus-value, pour 1887, de près de deux millions de kilog. qui a été absorbée en partie par les différences en moins obtenues à Amiens, 403.609 kilog, et à Reims, 663,145 kilog. Fournies a eu une légère avance en 1887, 20 518 kil. En somme c'est toujours notre centre Roubaix-Tourcoing qui prime.

Blousses. — L'article dénote toujours de l'activité et maintient fermement ses prix. En Australie on côte les blousses de 3,30 à 3,80 suivant propreté et finesse. La côte des Buenos-Ayres, surtout en produits de nouvelles laines, est plus difficile à établir et varie beaucoup à cause de la présence d'une grande quantité de chardons.

J. P.

Laines

Anvers, 13 janvier.

Vente publique de laines (sans frais aucun à charge des acheteurs) du 26 au 28 janvier 1888. Voici l'ordre de vente :

Lundi 23 janvier, MM. Joh Dan. Buhrmann, 600 b. La Plata ; id., 600 b. Australie ; H. Alb de Bary et Cie, 700 b. La Plata ; Hützet Havenith, 250 b. La Plata. Courtier, E. de Harven.

Mardi 24, MM. Richard Rhodius et Cie, 900 b. La Plata ; Jules Bocking et Cie, 300 b. La Plata ; C. Schmid et Cie, 250 b. Australie ; id., 50 b. La Plata ; A. Ellerman, 300 b. La Plata ; E. Karcher, 200 b. La Plata ; D. Mauroy et Cie, 500 b. La Plata ; Ohlendorff et Cie, 12 b. La Plata. Courtier, J. J. Melges.

Mercredi 25, MM. Jb. Fuchs, 2000 b. La Plata ; id., 400 b. Australie ; id., 200 b. Cap. Courtier, E. de Harven.

Jeudi 26, MM. E. Osterrieth et Cie, 2500 b. La Plata. Courtier, J. J. Melges.

Vendredi 27, MM. E. Osterrieth et Cie, 2500 b. La Plata. Courtier, J. J. Melges.

Samedi 28, MM. G. et C. Krelinger, 500 b. La Plata ; id., 200 b. Australie ; Büsch et Cie, 400 b. La Plata ; Bunge et Cie, 200 b. La Plata ; Oostendorp et Cie, 180 b., dont 150 de Montevide et 30 de Buenos-Ayres ; Konings Günther et Cie, 150 b. Montevideo et Buenos-Ayres ; H. Tieman, 100 b. La Plata ; A. Vidal, 100 b. La Plata. Courtier, J. J. Melges.

Total, 11.993 b. La Plata, 1 450 b. Australie, 200 b. Cap. Ensemble, 14.643 b.

Le Havre, 13 janvier.

Il a été traité 27 balles de laine du Chili, en suint, pelades, à fr. 122.50 les 100 kilog.

Le Havre, 14 décembre, 9 h. 35 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 1,776 balles de laine de La Plata et 35 b. du Pérou.

Ventes : 94 balles du Chili et 8 b. du Pérou.

Expédition : 1.019 balles de Buenos-Ayres.

Stock : 3,414 balles de Buenos-Ayres ; 1,250 b. de Montevideo ; 795 b. du Chili ; 28 b. du Pérou ; 1,186 b. d'Algérie ; 6.587 b. d'Espagne ; 5,636 b. de Russie ; 65 b. de Rio Grande ; 84 b. de Salonique ; 451 b. de Smyrne ; 125 b. des Indes et 304 b. de poils de chameaux.

Marseille, 12 janvier.

On a vendu 45 balles de laine pelades Alep lavée, à fr. 240 et 78 balles Alep, lavée, de fr. 185 à 220.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Calédonien* signalé arrivé le 9 janvier à Marseille, y a débarqué maintenant 4 670 b. laine provenant des ports d'Australie et destinées à divers points dont une partie pour Londres qui y sera transbordée.

Le steamer *Cordonan* a suivi le 7 janvier de Dakar (Sénégal) pour Bordeaux, venant de la Plata et étant porteur de 650 b. laine.

Le steamer *Equateur* allant de la Plata à Bordeaux a quitté Dakar le 8 janvier.

Les steamers *La